

## Emploi à domicile: Dussopt désamorce la polémique sur le crédit d'impôt

**E**teindre le feu à temps... Olivier Dussopt (*notre photo*), le ministre des Comptes publics, n'aurait pas pu garder le silence plus longtemps face aux inquiétudes grandissantes des représentants des employeurs à domicile tels que la Fédération du service aux particuliers (FESP) et de la Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem).

Le périmètre de l'avantage fiscal pour les services à la personne ne sera pas restreint. « *Les règles que nous connaissons continuent à s'appliquer* », a insisté le ministre, jeudi matin. Pourtant, dans une décision datant de novembre dernier, le Conseil d'État avait remis en cause le bénéfice de ce crédit d'impôt très avantageux



- Il correspond à 50 % des dépenses dans une limite annuelle de 12 000 euros - pour les services réalisés à l'extérieur du domicile comme, par exemple, les trajets effectués par une nounou qui va chercher les enfants à l'école. De quoi susciter des craintes du côté des intéressés... C'est donc une petite bombe à retardement en pleine crise que le ministère des Comptes publics vient de désamorcer en donnant

une assurance juridique: les particuliers employeurs peuvent toujours se prévaloir d'une circulaire d'avril 2019 qui reprend la doctrine du fisc. Selon Bercy, les prestations qui se déroulent à l'extérieur dans le cadre d'une offre globale de services à domicile continuent ainsi à ouvrir droit au crédit d'impôt. Et le dispositif devrait être sécurisé ultérieurement par une disposition dans un texte législatif. ■

MANON MALHÈRE

le Figaro  
12/12

# Un concours « talents » pour la haute fonction publique Le Monde 1212

Le chef de l'Etat a annoncé jeudi la création dès 2021 d'une épreuve pour les jeunes issus de milieux modestes dans cinq grandes écoles

**C**omment faire en sorte que la haute fonction publique ressemble davantage à la population française ? Lors d'un déplacement à Nantes, jeudi 11 février, Emmanuel Macron devrait faire des premières annonces sur un thème relevant du chantier « Egalité des chances », que le gouvernement a ouvert en janvier, dont la création, dès 2021, d'un concours spécifique, « Talents », dans cinq écoles de la fonction publique.

Ces établissements – Ecole nationale d'administration (ENA), Ecole nationale supérieure de la police, Ecole des hautes études en santé publique, Institut national des études territoriales, Ecole nationale d'administration pénitentiaire – ouvriront une voie réservée à des jeunes de milieux modestes, issus de classes préparatoires « Talents » qui doivent être créées sur tout le territoire. Evoquée par la ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, dans *Le Monde* en octobre 2020, la création de cette voie dédiée est très symbolique.

## « Un enjeu d'exemplarité »

Cette question oppose en effet depuis vingt ans deux conceptions de l'égalité des chances. En 2001, Sciences Po Paris avait fait sensation en créant un accès particulier pour les élèves issus de zone d'éducation prioritaire (ZEP). Mais l'opposition des grandes écoles, attachées à l'existence d'un concours identique pour tous, avait figé les positions.

Emmanuel Macron bouscule le paysage, s'inspirant de l'expérience de Sciences Po Paris. Politiquement, il souhaite ainsi retrouver les mânes de sa campagne présidentielle : lors d'une visite en banlieue en mars 2017, il avait déclaré : « Moi, j'ai un ennemi, c'est l'assignation à résidence, les gens qui sont bloqués dans leur situation, le regard qui cantonne les gens à leur quartier, leur famille. »

**Epreuves et jury seront identiques. Mais des places d'admis seront créées pour eux, sans mention de leur origine**

L'Elysée insiste sur le fait que « la promesse d'émancipation, l'égalité des chances, sont au cœur du projet d'Emmanuel Macron depuis 2017 », évoquant le dédoublement des classes de CP ou de CE1 ou le dispositif « Devoirs faits » au collège. Mais la question demeure d'une acuité redoutable, ainsi que le mouvement des « gilets jaunes » de 2018-2019 et les inégalités accrues par l'actuelle crise sanitaire le démontrent. Le chef de l'Etat ne cesse d'y revenir, hanté par l'idée que le sommet de l'Etat s'éloigne dangereusement de la base.

En décembre 2020, il évoquait dans *L'Express* « les jeunes et les moins jeunes [qui] ont le sentiment d'aider à faire tourner le pays mais de ne pas se retrouver dans les médias, dans la haute fonction publique, ils ont l'impression d'être effacés ». En regard, souligne l'Elysée, le manque d'ouverture « se traduit par le monopole de certaines filières de préparation aux concours », ce qui installe des biais en matière de « ressemblance, de mimétisme, de codes propres à certains milieux sociaux ».

« La fonction publique a longtemps été le modèle de l'égalité des chances », soulignait Amélie de Montchalin dans *Le Monde* le 16 janvier. L'exécutif souhaite qu'elle le redevienne, l'Elysée évoquant « un enjeu d'exemplarité ». De même source, on rappelle qu'en 2019, la part des candidats admis à l'Ecole nationale d'administration (ENA) ayant un père

ouvrier s'élevait à 1 %, contre 4 % en 2006 et 20 % dans l'ensemble de la population.

D'où l'idée de franchir un pas supplémentaire en créant un concours supplémentaire. L'ENA en propose déjà quatre (candidats externes, candidats fonctionnaires, candidats ayant une expérience professionnelle, docteurs). Les épreuves seront identiques, comme le jury. Mais des places d'admis seront spécialement créées pour eux, sans mention de leur origine : maximum 15 % du nombre de places ouvertes par le concours externe classique. A l'ENA, par exemple, cela devrait représenter six places, cinq à l'Ecole nationale supérieure de la police (ENSP).

## « Réparer l'ascenseur social »

« Nous voulons réparer l'ascenseur social, et que la fonction publique y contribue, confie-t-on à l'Elysée. Nous souhaitons aller chercher les futurs talents de la fonction publique le plus en amont possible », qu'ils viennent des quartiers ou des campagnes. Les candidats à la voie « Talents » seront issus des classes préparatoires « Talents », auxquelles ils seront intégrés sur des critères sociaux, académiques, « et subsidiairement territoriaux ». Aujourd'hui, de telles structures, préparant aux concours de la fonction publique, existent déjà. Mais le nombre de places va passer de 700 à 1700, pour un coût de 7 millions d'euros. L'objectif est d'en ouvrir deux par région. Les universités et les écoles sont invitées à manifester leur intérêt pour les accueillir. Ils toucheront 6500 euros par élève.

L'allocation versée aux élèves eux-mêmes passera de 2000 à 4000 euros par an, en plus de leur bourse sur critères sociaux. Ils devraient se voir offrir une offre de logement et seront accompagnés par des jeunes déjà élèves dans les écoles concernées. Par ailleurs, ils devraient bénéficier d'une avan-

cée que le gouvernement envisage d'accorder à tous ceux qui passent les concours de la fonction publique : la suppression de la limitation du nombre de candidatures.

La solution retenue par Emmanuel Macron est prudente. Il ouvre un concours spécifique, mais ne touche pas aux épreuves. Il réserve des places dans les écoles, mais ne fixe pas de quotas ethniques ou sociaux. Il faut dire que les débats sont tranchés au sein même du gouvernement sur cette question. Pour certains ministres, ouvrir un concours spécifique dans les écoles qui mènent à la fonction publique conduit à « mettre le doigt dans quelque chose qui n'est plus républicain ».

Conscient de ces réticences, Emmanuel Macron ne propose à ce stade qu'une expérimentation de trois ans. Et il rejette toute discrimination positive, telle qu'elle est appliquée chez les Anglo-saxons.

Le projet a fait l'objet d'un long travail préparatoire avec des juristes du Conseil d'Etat afin d'être assuré de « tenir la rampe constitutionnelle », comme le confie une source proche du dossier. L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose en effet que tous les citoyens « sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

L'Elysée a d'ailleurs beau jeu de souligner que cette voie spécifique « ne constitue pas une égalité au rabais. C'est la situation actuelle qui en est une. Nous voulons restaurer l'égalité républicaine dans l'accès aux emplois publics ». Cela n'exclut pas, à terme, un travail sur les épreuves des concours. L'expérimentation « constituera un moment de vérité qui permettra de vérifier si certaines matières sont discriminantes ou pas », souligne un proche d'Amélie de Montchalin. ■

BENOÎT FLOC'H

# Les scénarios du gouvernement pour le futur chèque alimentaire

## SOCIAL

**Renaud Honoré**  
avec Marie-Josée Cougard

C'est une profusion de propositions qui dit bien l'importance politique prise par ce dossier. A Bercy pour une fois sur une position proche du ministère de la Transition écologique, au ministère de l'Agriculture ou au sein de la majorité parlementaire représentée par le député Mounir Mahjoubi, chacun a sa vision de ce à quoi pourrait ressembler le futur chèque alimentaire.

Matignon doit trancher dans les prochains jours sur la solution retenue pour ce dispositif qui doit permettre aux familles les plus modestes d'avoir accès à des produits alimentaires de bonne qualité (bio, circuits courts, etc.). Avec, sur la table, des options dont le coût varie entre 200-300 millions d'euros et jusqu'à 4 milliards d'euros, selon nos informations. « *Le travail technique est fait, maintenant on attend les arbitrages* », assure une source gouvernementale.

### Le bureau exécutif d'En Marche s'est positionné en faveur d'une mesure ambitieuse...

L'exécutif est mis sous tension sur cette question depuis la sortie mi-décembre d'Emmanuel Macron devant les 150 citoyens de la Convention pour le climat. « *Vous avez raison. On va le faire* », avait-il lancé à propos du chèque alimentaire. Depuis, ça phosphore dans les ministères. En premier lieu, dans celui de l'Agriculture, alors que Julien Denormandie avait déjà proposé de consacrer 3 milliards d'euros à un chèque alimentaire dans le cadre du plan de relance. « *Nous portons un projet ambitieux* », confirme-t-on au ministère de l'Agriculture.

L'idée défendue par Julien Denormandie est de créer un chèque ou une carte alimentaire à destination des jeunes ou des familles avec enfants à revenus modestes. Il pourrait être dépensé dans les petits commerces voire les grandes surfaces, pour de l'alimentation fraîche et produite localement (circuits courts). Le coût d'une telle mesure est estimé entre 2 et 4 milliards d'euros, selon plusieurs sources. La facture est conséquente mais, sur-

tout, la mise en place du projet est complexe. Pour faciliter les choses, les services de Julien Denormandie proposeraient désormais de créditer des comptes à la Caisse des dépôts pour les personnes éligibles au dispositif.

En face, Bercy – qui avait longtemps traîné des pieds sur ce dossier – défend depuis plusieurs semaines un scénario plus resserré. « *Il faut que cela soit simple* », martèle Bruno Le Maire. L'idée serait de confier le dispositif aux centres communaux d'action sociale (CCAS), auxquels 5 millions de personnes ont accès. L'Etat payerait donc la différence entre un panier alimentaire normal et un panier répondant aux critères durables (bio, label rouge, IGP, etc.) définis par la loi « Egalim » de 2018.

Pour une fois, Barbara Pompili semble être sur la même ligne que Bruno Le Maire. « *L'option des CCAS, qui ont déjà une connaissance des populations fragiles, était défendue par la Convention climat* », souligne-t-on au ministère de la Transition écologique. Celui-ci insiste sur le fait qu'au-delà du réseau de distribution choisi, la priorité doit être « *un accès à des produits durables pour des ménages modestes* ».

La majorité parlementaire est, en outre, bien décidée à faire entendre sa voix alors que va arriver en mars, au Parlement, le projet de loi « Climat et résilience ». Le bureau exécutif d'En Marche s'est notamment positionné lundi dernier en faveur d'une mesure ambitieuse sur ce chèque alimentaire. Très investi sur le sujet, le député de Paris, Mounir Mahjoubi travaille depuis plusieurs semaines à un projet proche de celui de Julien Denormandie. Il s'agirait de créer un chèque de 30 à 50 euros par mois, pour les jeunes ou les familles défavorisées, qui pourrait être dépensé en circuit court ou dans les réseaux de grande distribution prêts à jouer le jeu. Le coût pourrait monter jusqu'à 4 milliards à plein régime.

« *Ce chèque alimentaire doit être pensé comme un outil de relance pour l'agriculture française. Au moment où l'on parle de souveraineté alimentaire, on permettrait d'aider les producteurs vertueux, puisque 85 % des sommes leur seraient destinées* », insiste Mounir Mahjoubi. Celui-ci veut aider à mieux structurer ces derniers avec la création de plateformes d'achat, une solution également étudiée par Bercy. Quoi qu'il en soit, il faudra vite trancher, car l'objectif est de proposer des chèques alimentaires dès septembre. ■

Les Echos  
12/2

# Emmanuel Macron va lancer une plate-forme contre les discriminations

La structure devait être dévoilée vendredi et sera placée sous l'égide de la Défenseure des droits

Il s'agit de la deuxième «*brique*» de «*l'agenda égalité des chances*» du chef de l'Etat. C'est ainsi que l'Elysée présente la plate-forme antidiscriminations qui devrait être officiellement lancée par Emmanuel Macron, vendredi 12 février. Après une première série de mesures consacrées à la politique de la ville, le 29 janvier, la promotion de la diversité dans la haute fonction publique et la lutte contre les discriminations veulent à leur tour répondre à la «*promesse d'émancipation au cœur du projet du président depuis 2017*», assure-t-on à l'Elysée.

L'objectif de cette plate-forme Internet et du numéro d'appel unique, le 3928, est de permettre aux victimes de comportements discriminants – qu'ils visent le handicap, le genre, les origines ou le lieu de résidence, qu'ils aient lieu dans le cadre d'une recherche de logement ou d'emploi, du travail ou d'un échange avec les forces de l'ordre – de les signaler plus facilement, de bénéficier d'une véritable écoute, d'une garantie d'un suivi du dos-

sier et d'une «*vraie prise en charge*». Six écoutants formés en droit ont déjà été engagés. Quinze juristes spécialisés, dont cinq référents territoriaux, sont en cours de recrutement. Une application Web permettra également aux plaignants de discuter en direct avec eux.

## Cibler la jeunesse

Rattachée à la Défenseure des droits – qui traite déjà 5000 dossiers chaque année –, Claire Hédon, cette plate-forme avait été annoncée en décembre par Emmanuel Macron, lors d'une interview au média en ligne *Brut*, dans laquelle il évoquait les violences policières : «*C'est vrai qu'aujourd'hui, quand on a une couleur de peau qui n'est pas blanche, on est beaucoup plus contrôlé (...), le seul moyen de bouger, c'est de faire ce qu'on a su faire sur d'autres violences, c'est de mettre en place une plate-forme commune pour que les gens puissent dénoncer de manière très simple, unique et nationale.*» La mise à disposition d'un «*nouveau dispositif d'accès au droit*» devrait ainsi produire un «*effet de*

*levier sur le nombre de saisines*», espère l'Elysée.

Disposant d'un budget de fonctionnement de 3,5 millions d'euros pour l'année 2021, la plate-forme sera également connectée aux plates-formes déjà existantes et vers lesquelles les juristes redirigeront les victimes si nécessaire. Ainsi celles mises en place par l'inspection générale de la police nationale et par l'inspection générale de la gendarmerie nationale, et celle consacrée aux violences sexistes et sexuelles, Arrêtons les violences.

«*Aujourd'hui, l'égalité n'est pas au rendez-vous, nous avons une égalité au rabais, l'objectif est de restaurer l'égalité républicaine*», insiste l'Elysée. Et de rappeler les initiatives en faveur de la jeunesse, son «*cœur de cible*», et de la lutte «*contre les inégalités à la racine*» : dédoublement des classes en CP et CE1 en REP+, dispositif Devoirs faits pour les collégiens, petits déjeuners gratuits dans les territoires prioritaires, testing en entreprise...

En septembre 2020, à l'occasion d'un discours au Panthéon, pour

les 150 ans de la proclamation de la III<sup>e</sup> République, Emmanuel Macron avait fait de «*l'égalité des chances (...), une priorité de ce quinquennat*».

Un mois plus tard, aux Mureaux, lors de son discours sur la lutte contre le séparatisme, il avait réaffirmé sa volonté : «*Faire aimer la République, c'est tenir la promesse d'émancipation qui lui est intrinsèque. J'ai commencé à égrener des pistes pour l'égalité des chances, lutter contre les discriminations, faire en sorte que chacun, quels que soient sa couleur de peau, son origine, sa religion, puisse trouver sa place.*»

Aujourd'hui, et alors que les débats sur le projet de loi confortant les principes républicains, dite «*loi sur le séparatisme*», se poursuivent à l'Assemblée nationale, l'exécutif peine encore à imprimer sa marque sociale. Pas certain que la mise en place de la plate-forme antidiscriminations soit le geste fort attendu par les associations et acteurs de terrain. ■

LOUISE COUVELAIRE